

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Direction des stratégies et transactions immobilières

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5632

Descriptif : Contrat 13302 – Réaménagement intérieur de la caserne n° 63 située au 530 boulevard Bouchard dans la ville de Dorval (bâtiment 3015).

Date d'ouverture : Mercredi 13 mars 2013

Dépôt de garantie : 10% de la valeur de la soumission (cautionnement ou chèque visé)

Renseignements : Pour toute question s'adresser à dsti.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 22 février 2013 sur le site internet de Se@O, contre le paiement exigé, non remboursable
Les visites sont non obligatoires et seront sur rendez-vous seulement. La date limite pour prendre rendez-vous est le mardi 26 février 2013, à 15 :00.
Visite : Les visites auront lieu du 25 février au 1^{er} mars 2013, inclusivement, selon l'horaire suivant : 9:00 - 10:30 - 13:30 - 15:00. pour toute visite s'adresser à dsti.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 22 février 2013

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

Journaux de publication : __Le Devoir; La Presse; __Le Journal de Montréal; __The Gazette;
__autre: